

Depuis maintenant plusieurs années, le dérèglement climatique se fait ressentir en Touraine. Les cris d'alerte lancés par des scientifiques internationaux résonnent avec nos constats de tous les jours. Baisse du niveau des cours d'eau et des nappes, températures anormalement élevées sur la fin de l'été 2023 ; aléas des productions agricoles ; les faits sont là, nous ne pouvons plus les ignorer.

Le Département d'Indre-et-Loire agit depuis plusieurs années maintenant en faveur du climat en réduisant la consommation de produits pétroliers pour chauffer les collèges, en améliorant le confort d'hiver comme d'été des bâtiments, en utilisant des produits recyclés pour la réfection des voiries.

Identifier les postes les plus émissifs et prioriser les efforts de réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre émis par l'administration départementale et ses services publics a été quantifié une première fois sur l'année 2010. Il a permis d'identifier les postes les plus émissifs et prioriser les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour le bilan de l'année 2021, le choix a été fait d'aller encore plus loin, en prenant en considération l'ensemble des émissions indirectes qui interviennent en amont et en aval de nos consommations et productions de biens et de services. C'est ce diagnostic qui fixe les grandes orientations de la présente stratégie bas carbone, souhaitée par le Conseil départemental. Par ce choix, le Département se positionne comme une

Alain ANCEAU

Vice-Président en charge du soutien agricole, du plan alimentaire et de la transition énergétique - bâtiments départementaux

locomotive de la transition, pour, à travers sa propre transition, entraîner ses partenaires, les territoires, les agents et élus.

La transition de l'administration départementale a un coût qui mérite toute notre vigilance. Mais il s'agit d'investissements pour le présent et pour l'avenir, et non de simples dépenses sans fond. En effet il est crucial de garder en tête que le coût de l'inaction climatique est et sera, quant à lui, beaucoup plus élevé pour nos institutions et les contribuables. C'est pourquoi il est de notre devoir d'agir dès maintenant en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la séquestration du carbone pour freiner l'emballement du système climatique ; mais aussi, d'adapter notre organisation, nos services, nos locaux, bref l'ensemble de nos activités pour en assurer la continuité malgré le dérèglement climatique et ses impacts, déjà présents.

Si cette Stratégie Bas Carbone 2024-2040 est la première du nom en Indre-et-Loire, elle ne part pas d'une page blanche. Au contraire, elle vient conforter et accélérer des engagements déjà à l'œuvre. Les Contrats de performance énergétique 2019-2027 et de performance environnementale 2025-2033 qui concernent respectivement 54 collèges et 4 bâtiments administratifs pour le premier et 68 sites départementaux pour le second, ont déjà été approuvés et budgétés par le Conseil départemental. Cela témoigne de notre engagement fort en matière de transition énergétique et écologique.

Pas de vœux pieux, mais une réelle force d'action de toute l'administration départementale, qui je l'espère, inspirera les territoires, nos partenaires et les concitoyens dans ces transitions locales au service d'une stabilité globale.

Nadège ARNAULT

Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

De nombreux projets déjà en cours pour lutter contre le dérèglement climatique

► **Réduire la consommation d'énergies fossiles et donc les émissions de gaz à effet de serre** : isolation de collèges et de bâtiments administratifs, remplacement des chaudières au fioul et au gaz par des chaudières biomasse, réduction des déplacements des agents...

• **Exemples d'actions en cours** : le Contrat de Performance Énergétique actuellement mis en œuvre porte sur les 54 collèges et 4 bâtiments administratifs et le Contrat de Performance Environnementale, en cours de consultation, concerne 68 sites départementaux.

► **Augmenter la production d'énergies renouvelables** : installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de collèges, installation de chaufferies biomasse...

• **Exemple d'action en cours** : mise en place d'une convention de mise à disposition de 32 toitures d'établissements, afin de produire de l'électricité verte.

► **Modifier les modes de consommations** : décarbonation des repas dans les cantines, privilégier les enrobés tièdes ou froids pour l'entretien des routes départementales...

• **Exemple d'action en cours** : mise en place d'un repas riche en légumineuses par semaine dans les cantines des collèges.

La gestion du Marais de Taligny, classé Espace Naturel Sensible, contribue au stockage du carbone.

(Bastien MARTIN, PNR Loire-Anjou-Touraine, mai, 2022)



Isolation par l'extérieur du collège de Neuvy-le-Roi. (CD 37, 2022)



Production d'énergie photovoltaïque sur le toit du collège d'Avoine. (CD 37, 2023)

► **Séquestrer le carbone dans des puits naturels et les préserver** : acquisition, protection et gestion des

Espaces Naturels Sensibles, dont des forêts et zones humides ; création et gestion de mares, de la ripisylve et des autres milieux associés aux cours d'eau ; plantation de haies ; entretien différencié des bords de routes et abords des sites départementaux, sont autant d'interventions du Département qui permettent de protéger les écosystèmes et leurs nombreux « services ».

• **Exemple d'action en cours** : opérations de reconnexion de milieux humides pour en améliorer la fonctionnalité, pérenniser la biodiversité et optimiser la séquestration carbone.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Conseil départemental • Service de la Transition énergétique

Nathalie Watanabé, cheffe du service

✉ nwatanabe@departement-touraine.fr

Lucie Morère, chargée de mission dérèglement climatique

✉ lmorere@departement-touraine.fr

☎ 02 47 31 47 32

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

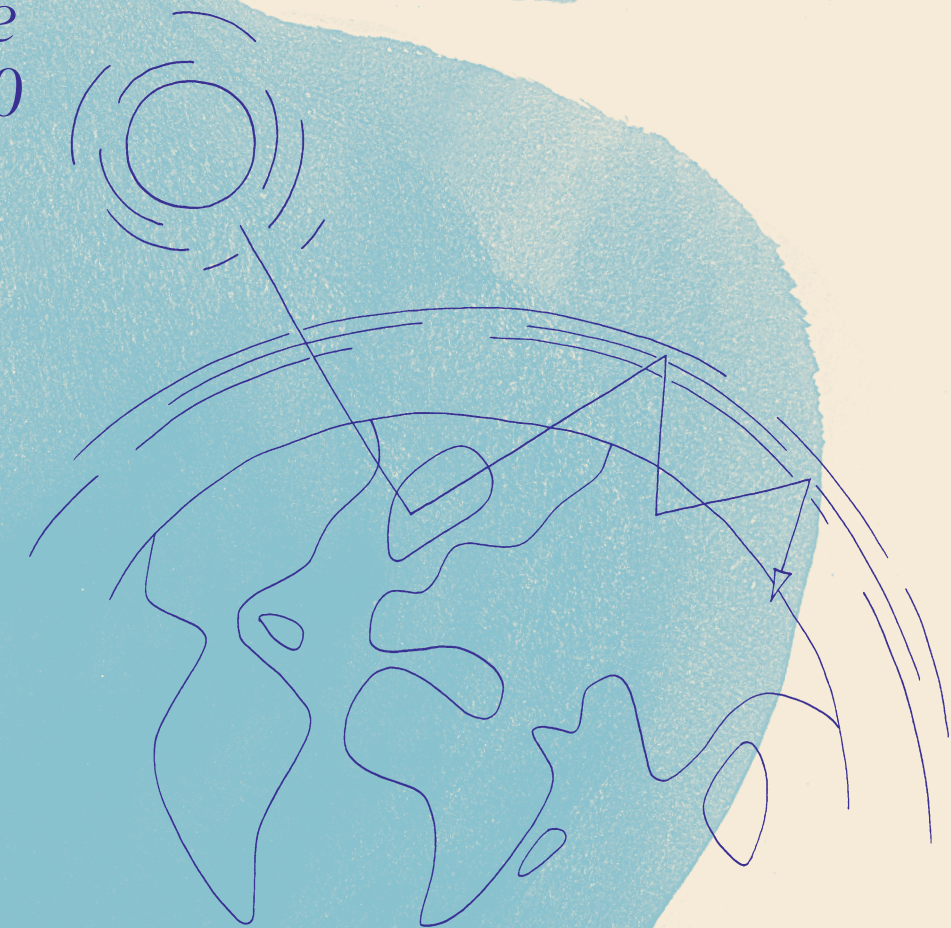
Place de la préfecture
37927 Tours Cedex 9



www.touraine.fr

Stratégie départementale Bas Carbone

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2040



Une stratégie de la Feuille de route des Transitions

La Stratégie Bas Carbone du Département d'Indre-et-Loire, tout comme le Schéma de promotion des achats responsables 2024-2028 et le Schéma des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité 2024-2033 s'intègrent dans la feuille de route du Conseil départemental en faveur des transitions écologiques et énergétiques, soumise à l'Assemblée départementale du 1^{er} décembre 2023.

Cette démarche ambitieuse, articulée autour de 10 ambitions et 42 défis, vise à répondre aux grands enjeux environnementaux et sociétaux dans les domaines relevant des compétences du Département.

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT

Face au dérèglement climatique déjà présent en Touraine...

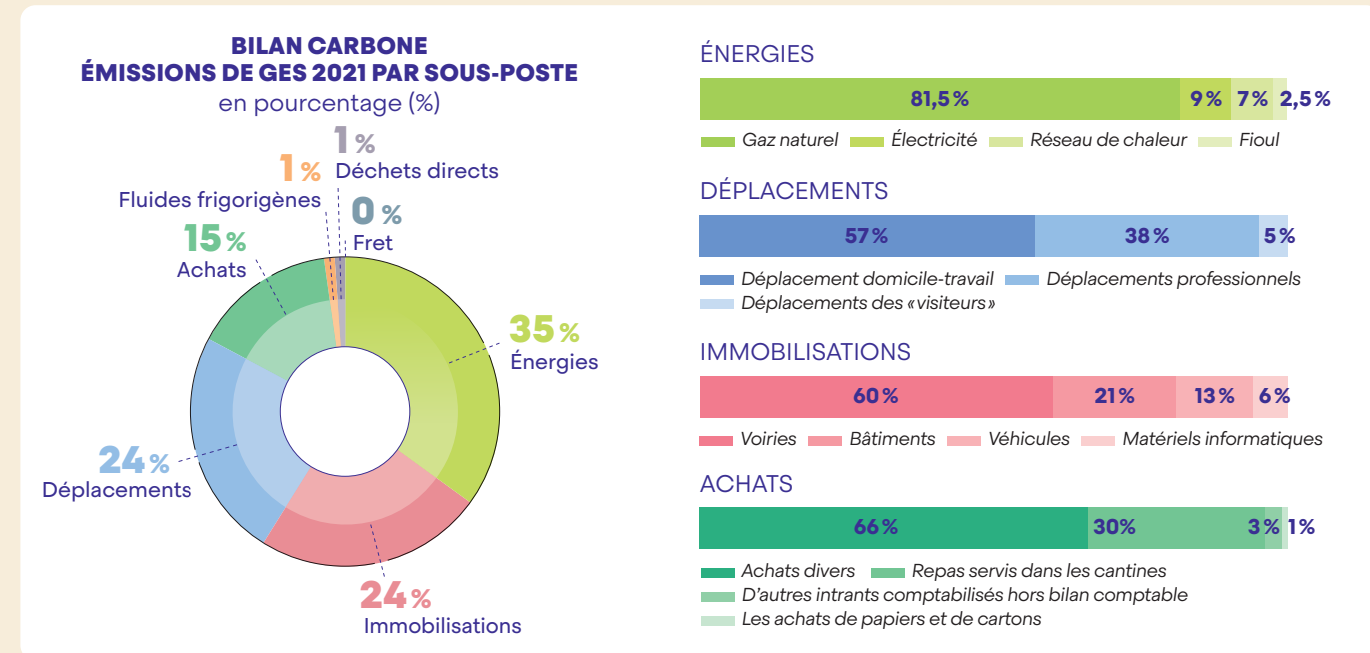
Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄), de protoxyde d'azote (N₂O) et autres gaz fluorés sont issues de la combustion du pétrole dans nos moyens de transport, de la combustion du gaz ou du charbon permettant de chauffer ou refroidir nos lieux de vie. Ils émanent également de l'agriculture, de procédés industriels ou du traitement de nos déchets.

Ces gaz produits par nos activités humaines sont dits des gaz à « effet de serre » car, une fois dans l'atmosphère, ils amplifient le phénomène de rétention de l'énergie émise par la Terre. Cette énergie piégée dans l'atmosphère est distribuée dans les différents compartiments terrestres (les océans, les sols...) et dérèglent le climat mondial à une allure très rapide. Le bouleversement des températures, des précipitations, des grands cycles naturels entraîne en réaction en chaîne de nombreuses et diverses conséquences dans toutes les régions du monde. L'Indre-et-Loire en témoigne déjà.



...le Département s'engage à identifier ses émissions et mettre en œuvre une Stratégie Bas Carbone

Le bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre produites par les activités du Conseil départemental en 2021 souligne l'importance de 4 principaux postes d'émissions : la consommation d'énergie pour chauffer les collèges et bâtiments administratifs ; les déplacements pour se rendre au travail et les déplacements professionnels ; la construction et l'entretien des voiries départementales et de ses bâtiments (immobilisations) ; les achats des produits pour la restauration des collégiens et de consommables nécessaires au fonctionnement de tous les services départementaux.



Du bilan carbone aux objectifs de la Stratégie Bas Carbone

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre concernant l'année 2010 et l'année 2021 éclairent le Conseil départemental sur ses baisses tendancielle, ses marges de progression et leviers potentiels pour davantage réduire son bilan carbone.

Dans un souci d'exemplarité, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ambitionne d'aller au-delà du cadre réglementaire en vigueur et de la recommandation européenne de réduire de -55% les émissions nettes de CO₂ en 2030 par rapport à 1990.

Cette Stratégie vise une réduction de -49% des émissions de l'Institution d'ici 2030, par rapport à 2010 (et non 1990, ce qui représente un effort supplémentaire); puis de -68% d'ici 2040.

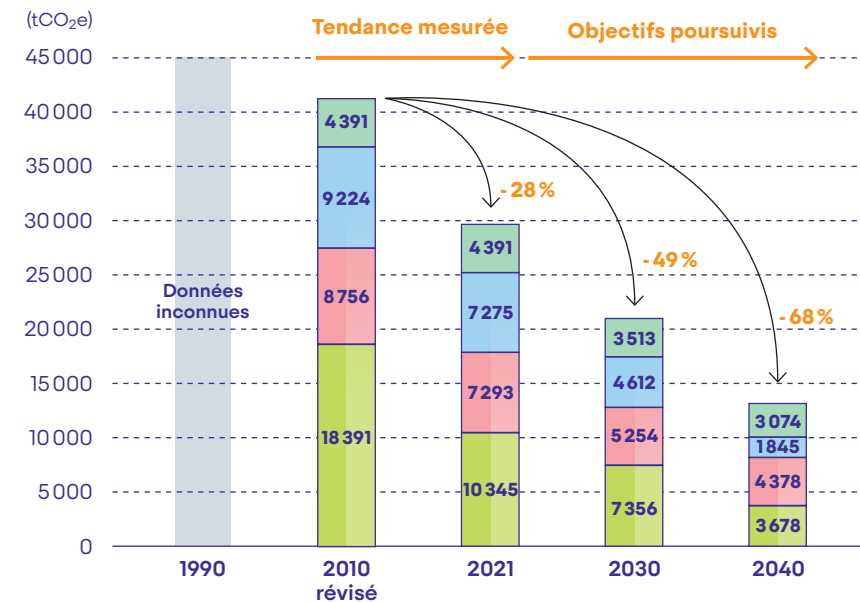
Cet effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'institution, couplé avec les politiques environnementales départementales qui séquestrent le carbone de l'atmosphère et le souhait de la collectivité d'accompagner l'ensemble du territoire et des acteurs dans leur transition énergétique, permettront de **cheminer vers la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.**



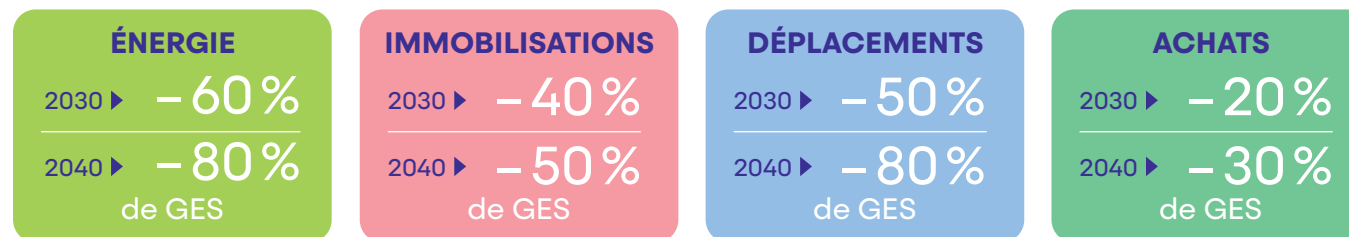
La Loire depuis le Pont Wilson à Tours

LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DES 4 PRINCIPAUX POSTES DU CD 37

Consommation d'énergie
Immobilisations
Déplacements
Achats



Objectifs de réduction des émissions de GES d'ici 2030, puis 2040 (par rapport à 2010)



Des réponses locales à des enjeux globaux

Pour réduire l'empreinte carbone du Département, de son administration, de ses services publics, de ses bâtiments et équipements et ainsi cheminer vers la neutralité carbone d'ici 2050, le **programme d'actions 2024-2040** se concentre sur 5 enjeux correspondant aux principaux postes d'émissions des gaz à effet de serre : la consommation d'énergie, les immobilisations, les déplacements, les achats ainsi qu'à un enjeu transversal relatif à la mobilisation des acteurs concernés. Ces 5 enjeux se déclinent en 12 objectifs, eux-mêmes déclinés en 46 actions.

5 enjeux
12 objectifs
46 actions

L'ÉNERGIE

► **Objectif 1 :** réduire les émissions de GES* associées à la consommation d'énergie dans les bâtiments du Conseil départemental (ses propriétés et locations).

LES DÉPLACEMENTS

► **Objectif 2 :** réduire les émissions de GES associées aux déplacements domicile-travail des agents.
► **Objectif 3 :** réduire les émissions de GES associées aux déplacements professionnels des agents.
► **Objectif 4 :** réduire les émissions de GES associées aux déplacements des visiteurs pour se rendre sur les sites du Conseil départemental.

LES IMMOBILISATIONS

► **Objectif 5 :** réduire les émissions de GES associées à la construction et l'entretien des voiries départementales.
► **Objectif 6 :** réduire les émissions de GES associées à la construction et l'entretien du patrimoine bâti appartenant ou utilisés par le Conseil départemental.
► **Objectif 7 :** réduire les émissions de GES associées à la construction et l'entretien des véhicules du Conseil départemental.
► **Objectif 8 :** réduire les émissions de GES associées à la construction des équipements informatiques et numériques du Conseil départemental.

LES ACHATS

► **Objectif 9 :** réduire les émissions de GES associées aux achats de consommables et de services divers nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux.
► **Objectif 10 :** réduire les émissions de GES associées à l'achat des produits composant les repas servis dans les cantines collectives (54 collèges et l'Institut départemental de l'enfance et de la famille).

LA MOBILISATION DES ACTEURS

► **Objectif 11 :** créer une « culture climat » interne à l'administration pour que la finalité de la stratégie Bas Carbone soit comprise, appropriée et poursuivie par les agents et les élus.
► **Objectif 12 :** créer une « culture climat » à l'échelle du territoire départemental pour que la finalité de la stratégie bas carbone soit comprise et partagée par les partenaires et les territoires du département.

* GES = Gaz à Effet de Serre